

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_230
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

33 - VENTE D'UNE MAISON 46 RUE DE VERDUN COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire d'une maison anciennement à usage de cantine scolaire et plus antérieurement à usage d'habitation, édifiée sur un terrain de 741 m² et sise 46 rue de Verdun sur la commune déléguée de Tourlaville, et cadastrée 602 AT 324 et 490.

Cette maison de plain-pied, avec jardin clos derrière, située en zone UA du plan local d'urbanisme communal, comprend une entrée, un séjour-salon, une cuisine non équipée, une salle d'eau, des sanitaires, trois chambres et un garage. Le grenier au-dessus est aménageable.

Ce bien, qui était affecté en cantine scolaire jusqu'en 2019, formait avec le bâtiment accolé cadastré 602 AT 211, le groupe scolaire élémentaire Victor Hugo. Les classes ont été déplacées sur le groupe scolaire de l'Églantine.

Aux termes de l'avis n°2021-50129 V 0122 rendu le 8 février 2021 par le Pôle d'évaluation domaniale de la direction immobilière de l'État, la valeur vénale dudit bien a été fixée à CENT QUARANTE HUIT MILLE EUROS (148.000,00 €).

Par délibération n°DEL2022_067 en date du 30 mars 2022, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a adopté la mise en vente de cet immeuble et a confié mandat de vente non exclusif au prix de CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (170.000,00 €) au profit de l'étude notariale Napoléon de la commune déléguée de Tourlaville.

Après de multiples visites, les négociations menées par l'office notarial susnommé, ont abouti à la présentation de plusieurs offres d'achat, toutes en-deçà du prix de mise en vente en raison du coût actuel des matériaux nécessaires aux travaux à réaliser. Une offre récente a été émise au prix de CENT SOIXANTE MILLE EUROS (160.000,00 €) net vendeur. Cette offre d'achat est présentée, sous condition suspensive d'obtention d'un prêt bancaire, par Monsieur Edouard LHERMITE domicilié à Cherbourg-en-Cotentin (50110), 19 rue de la République, en vue d'en faire sa résidence principale.

Cette proposition d'achat au prix de 160.000,00 €, supérieure de 12.000,00 € à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale, apparaît conforme au marché immobilier actuel, notamment au regard des nombreux travaux intérieurs à effectuer sur le bien (système de chauffage et de plomberie à rénover, changement des huisseries et fenêtres, aménagement d'une salle de bains, etc.).

Le conseil municipal est invité à :

- approuver la vente de ce bien immobilier cadastré 602 AT 324 et 490, situé 46 rue de Verdun commune déléguée de Tourlaville, à Cherbourg-en-Cotentin (50110), au profit de M. Edouard LHERMITE, domicilié à Cherbourg-en-Cotentin (50110), 19 rue de la République, ou de toute personne physique ou morale s'y substituant, au prix de CENT SOIXANTE MILLE EUROS (160.000,00 €) net vendeur, tous frais d'acte notarié et de négociation étant à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser M. Edouard LHERMITE à déposer, dès avant la régularisation de l'acte notarié, toute demande d'autorisation d'urbanisme portant sur cet immeuble ;

- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'avant-contrat et l'acte authentique de vente et toutes leurs annexes, à recevoir par l'un des notaires associés de l'étude Napoléon à Cherbourg-en-Cotentin (50110), commune déléguée de Tourlaville, 595 avenue des Prairies ;
- dire que la recette sera inscrite au budget principal.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 22h11		Nombre de votants : 55	
<u>Pour</u> : 55	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstention</u> : 0	<u>NPPV</u> : 0

Le Maire,
Benoit ARRIVÉ

Le Secrétaire de Séance,
Dominique HÉBERT

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin Département de la Manche **Conseil municipal du 28 septembre 2022**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 48

Date de la convocation et de son affichage : 16 septembre 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le vingt-huit septembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 16 septembre 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'hôtel de ville de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Nouredine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 18h07) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand (mandataire HUREL Karine à son départ : 22h29) - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEQUILBEC Frédéric - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna (arrivée : 19h33) - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

LAGALLARDE Quentin a donné procuration à DUVAL Karine
LEPOITTEVIN Gilbert a donné procuration à TAVARD Agnès
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia
MARGUERITTE Camille a donné procuration à SAGET Eddy
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric
SOURISSE Claudine a donné COUPÉ Stéphanie
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

M. HÉBERT Dominique conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

VENTE D'UNE MAISON AU PROFIT DE M. L. LHERMITE
46 RUE DE VERDUN
COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Publié le 06/10/2022

ID : 050-200056844-20221004-DEL2022_230-DE

